

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 20/01/2009
Réception par le Prefet : 20/01/2009
Publication : 23 JAN. 2009



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2009-1-4-2
Séance du vendredi 16 janvier 2009

Avenant à la convention relative au versement d'une avance à l'Association de Soins et d'Aides de Mulhouse et Environs

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E6-2008 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2003/I – 405 du 5 décembre 2002,
- VU l'article L 313-8-1 du Code de l'action sociale et des familles,
- VU le règlement financier du Département du Haut-Rhin adopté par le Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Autorise le Président du Conseil Général à signer l'avenant à la convention relative à l'attribution d'une avance annuelle à l'Association de Soins et d'Aides Mulhouse et Environs tel qu'annexé au rapport.

LE PRESIDENT

Pour le Président,

le 1^{er} Vice-Président Délégué

Rémy WITH

Adopté